



Déchirer le voile du futur, pour mieux protéger l'avenir...

le Dossier

Universités : le réarmement de l'AENES

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

Fonction publique

- 4 Bilan partiel de la loi de transformation de la fonction publique

Trésorerie

- 6 Bilan 2022-2023, un déficit qui s'explique !

Vie syndicale

- 7 2024, Année importante pour l'UNSA Éducation

EPLÉ

- 8 Les gratifications en lycée professionnel : une allocation qui cristallise les tensions

Vie des académies

- 10 2024, Année importante pour l'UNSA Éducation

Fonction publique

- 11 La protection fonctionnelle de l'agent-e public-que

Services

- 12 Zoom sur le secrétaire de la formation spécialisée du CSA SA

le Dossier

- 13 Universités : le réarmement de l'AENES

la QVCT

- 16 Registres et fiches SST : remplissez-les pour améliorer vos conditions de travail !

Jeunesse et sports

- 17 La santé-sécurité et les conditions de travail pour les personnels de jeunesse et sports

Contractuel·es

- 18 Enquête nationale sur les contrats : vous nous avez dit...

CROUS

- 19 Recrutement : attention à la dérive

Hors-de-France

- 20 Travailler à l'étranger ? Conseils et astuces pour augmenter ses chances d'être sélectionné

Retraités et retraités

- 22 Remonter le temps pour découvrir ses racines

la Fiche Pratique

- 23 Calendrier des payes et pensions 2024

Société

- 24 Non-renouvellement de l'agrément d'Anticor : une décision politique ?

INSPIRATION[S]

- 26 Paroles et images du monde

les Contacts

- 29 BN, SA et TA

Déchirer le voile du futur, pour mieux protéger l'avenir...

Dans le monde éducatif, le premier trimestre 2024, fidèle en cela à ce que fut le dernier de 2023, aura été celui des « chocs » auto-proclamés.

« Chocs des savoirs » dans l'enseignement scolaire, imposé, contre l'avis unanime du conseil supérieur de l'Éducation et de la plupart des chercheurs attachés à cette question, par le gouvernement.

Cette politique des « chocs » assénés avec la sûreté du psychiatre sur la tête du malade, qui semble poursuivre l'ambition de redresser une certaine « tour de pisa », aura eu pour seule visible conséquence, pour celles et ceux qui administrent l'école, d'ébranler un peu plus l'édifice.

Ce dont je suis assuré, assis devant mon écran, lumière obscure d'un avenir proche, c'est que l'action que nous avons engagée immédiatement sur le troisième temps de la valse ministérielle - Attal, Oudéa Castéra, Belloubet - était nécessaire : communiqué, lettre au Premier ministre, lettre à la ministre, saisine des députés, qui nous permet d'élargir la question à l'ensemble des secteurs - scolaire, supérieur, jeunesse et sports - où nous sommes représentés.

Mon assurance est telle que même si d'aventure la valse se transformait en marche forcée avec un quatrième temps de ministre à venir ou déjà advenu à l'heure où vous lirez ces lignes, cette action demeurerait nécessaire et il est certain que nous la poursuivrions.

« Quand on veut tuer son fonctionnaire, on dit qu'il est bureaucrate » écrivions-nous. Cette tentation qui peut conduire le service public à un service, privé de sens, existe dans tous nos secteurs.

Puisse cette revue, qui consacre un dossier à l'enseignement supérieur, en témoigner. Dans l'enseignement supérieur, l'avenir de celles et ceux qui connaissent les dérives de l'autonomie qui emprisonne les ressources et ne fait libre que d'assumer les charges, n'est guère moins lisible que celui de l'enseignement scolaire.

Par notre action déterminée, déchirer le voile du futur, pour mieux protéger l'avenir... et mieux coudre le présent, voilà notre ambition.



Jean-Marc Boëuf
Secrétaire général

20
24

**Année importante
pour l'UNSA Éducation,**
*année d'introspection et de renouvellement
des idées et des équipes.*



Le congrès national de l'UNSA Éducation se tiendra à Nantes les 26, 27 et 28 mars prochains

Temps fort de la vie militante et syndicale, le congrès est toujours un moment fédérateur permettant d'affirmer les valeurs et engagements qui définiront dans le temps les orientations à suivre au regard de l'actualité sociale, éducative et politique.

C'est aussi l'occasion de faire le bilan des actions menées durant le mandat précédent à travers le rapport d'activité national.

Depuis le mois de janvier, réunis en congrès régionaux, les représentantes et représentants désignés par leur syndicat

analysent le projet de résolution générale proposé par la fédération et font remonter leurs amendements.

A&I UNSA y est partout représenté et prend toute sa place dans ces débats.

Ce projet, une fois amendé sera débattu et soumis au vote des délégations présentes au congrès.

Enfin, l'UNSA Éducation renouvellera son secrétariat national en présentant une nouvelle équipe de secrétaires nationaux qui sera élue pour les 4 années à venir.

Nous sommes l'UNSA Éducation,
sûr·es de nos valeurs, fier·es de nos combats,
nous devons investir l'immense champ de débats,
de discussions et de décisions qu'ouvre
cette année de congrès.



**Adhérent·es, militant·es
en activité professionnelle, retraité·es,
participez à la vie fédérale !**



La protection fonctionnelle de l'agent·e public·que

Le 14 septembre 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a présenté un plan visant à répondre aux violences dont sont de plus en plus victimes les agent·es public·ques. Un volet législatif doit permettre d'améliorer la protection des agent·es.

Pour A&I UNSA, la protection des agent·es doit nécessairement évoluer pour mieux prévenir le risque et davantage accompagner les agent·es concernés et leurs ayants droit. Le droit de retrait devrait notamment s'exercer plus facilement lorsque des menaces sont proférées, tout en protégeant les agent·es dans les situations les plus critiques.

Le rôle de la protection fonctionnelle

Cette protection est un droit statutaire destiné à protéger les agent·es public·ques (fonctionnaire ou contractuel·le), contre les attaques ou les mises en causes pénales dont ils peuvent être l'objet dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à condition qu'ils n'aient pas commis de faute personnelle.

L'employeur concerné est celui qui emploie l'agent·e public à la date des faits en cause.

Une protection étendue aux ayants droit de l'agent·e

La protection fonctionnelle peut être accordée par l'employeur à l'époux·se, le ou la partenaire de Pacs, le ou la concubin·e, aux enfants et aux ascendants directs.

Les types de risques où la protection est engagée :

- les agent·es public·ques bénéficient de la protection de l'employeur contre les attaques dont ils sont victimes à l'occasion de leurs fonctions ;
- les agent·es public·ques, y compris les anciens agent·es public·ques, sont protégés par l'employeur, lorsque leur responsabilité pénale est mise en cause à l'occasion de faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

- les agent·es public·ques bénéficient d'une garantie d'être couvert·es par l'employeur contre les condamnations civiles prononcées à raison d'une faute de service.

Comment faire la demande ?

Pour bénéficier de la protection fonctionnelle, l'agent·e doit en faire la demande par écrit auprès de son employeur. Il doit motiver les faits pour lesquels il demande cette protection. L'employeur peut décider unilatéralement de prendre la décision de protéger l'agent·e.

La demande se fait via le portail *Colibris*.

En cas de refus dûment justifié, l'employeur doit informer l'agent·e par écrit.

La décision d'accorder la protection fonctionnelle constitue une **décision créatrice de droits**.

Les éventuels frais de justice

Le décret n°2017-97 du 26 janvier 2017 précise les conditions et les limites de la prise en charge par l'employeur, au titre de la protection, des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent·e public·que ou les ayants droit.

Textes

Code général de la fonction publique : Articles L125-1, L133-3, L134-1 à L134-12.

Circulaire FP/8 n° 2158 du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agent·es public·ques de l'État.



Dominique Chassagne
Secrétaire national
Fonction publique,
Revendications corporatives
Personnels de catégorie A



Universités : le réarmement de l'AENES

Affaiblis aujourd'hui, plus forts demain

L'autonomie est un beau mot qui fait le pari de la liberté des agent·es et des collectifs de travail dans un contexte prétendu favorable à leur efficacité, pour ne pas dire, par anglicisme officiellement adoptée, efficience.

Mais est-il toujours un bon mot, au sens où il remplirait ses promesses ? À constater le sort réservé à ses personnels, en particulier celles et ceux qu'il est communément admis par acronyme de nommer BIATSS - on penserait presque à un terme d'entomologiste - nous en doutons fortement.

Chez les BIATSS il en est, que nous représentons, adjoint·es secrétaires et attaché·es, qui toujours témoignent par vents et marées qu'au-delà des mers agitées de l'autonomie il est un point d'ancrage intangible : l'enseignement supérieur et la recherche sont des missions de service public exercées au nom de l'État.

Dans un univers parcellisé voire parfois en rivalité, les personnels de l'AENES apportent, aux côtés de leurs collègues riches de leurs spécialités, leur richesse particulière, qui est la capacité d'administrer, dans tous les secteurs du monde éducatif.

Le politique parfois aime diviser pour mieux régner.

Dans l'enseignement supérieur, cela a récemment pris la forme d'une dangereuse autonomie asymétrique : en liberté pour assumer les charges, en prison pour disposer des ressources. Ainsi il est enjoint aux établissements de financer en autonomie des politiques nationales, qui par définition ne relèvent pas de cette autonomie.

On serait tenté d'inventer un nouveau concept : l'auto-anomie, qui voudrait que pour s'en sortir on invente de nouvelles règles en dehors des règles communes, au risque de la désorganisation et des conflits entre catégories de personnels.

Il est à craindre que tout cela n'aboutisse qu'à une auto-anémie, tarissant, au-delà de son administration même, la capacité des établissements à produire du savoir. Et cela l'État, pris à son propre piège de boutiquier, ne pourra le soutenir longtemps.

La ministre, qui pour l'instant cherche des solutions dans un budget introuvable, en fait l'aveu.

Notre syndicalisme puise sa force dans le regard lucide qu'il porte sur la réalité.

Loin de nous décourager, cette situation, dénoncée par notre fédération qui est, rappelons-le, la première du champ de l'enseignement supérieur, nous conduit à agir.

Ce qui aujourd'hui nous affaiblit nous rendra plus fort demain.



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

Registres et fiches SST : remplissez-les pour améliorer vos conditions de travail !

Le rapport santé et sécurité au travail pour l'année 2022 établi grâce aux retours d'enquêtes a été présenté en groupe de travail de la formation spécialisée du CSA MEN.

Nous vous rappelons ici ce principe général : toute personne qui constate un danger pouvant affecter la santé, la sécurité et les conditions de travail doit le signaler sur le registre de santé et de sécurité au travail.

Néanmoins ces registres santé et sécurité au travail-RSST sont parfois inexistants ou non accessibles dans 453 collèges (sur 4 548), 222 lycées-EREA (sur 2 369) et 117 services administratifs (sur 564).

A&I UNSA

demande à ce que ces registres soient dématérialisés et que les fiches soient complétées informatiquement.

En effet, nous vous encourageons à renseigner des fiches santé et sécurité au travail-SST sur ces registres pour signaler les événements accidentels et, surtout, les risques et améliorations des conditions de travail.

Car, sans grande surprise, ce sont les risques psychosociaux qui sont la cause majoritaire de rédaction d'une fiche SST pour plus de 30 % dans les EPLE et les autres structures.

Or, si la fiche signale un événement accidentel ou un risque, le chef de service doit immédiatement mettre en œuvre une ou des « mesures conservatoires » pour supprimer ou diminuer le risque, dans la limite de ses moyens (autorité, pouvoir de décision, organisation interne et procédures, ...) et les consigner sur la fiche.

Dans ce contexte anxiogène et de dégradation des conditions de travail, signalez vos difficultés au travail en remplissant une fiche SST.

C'est la procédure que ne peut ignorer votre supérieur hiérarchique.

Vous pouvez vous faire accompagner par votre conseiller syndical A&I UNSA pour accéder au RSST et rédiger une fiche.

N'hésitez pas à dénoncer le mal-être au travail, le stress, l'épuisement professionnel ... qui font partie des risques générés notamment par les déploiements d'op@le, de Renoirh mais aussi par les multiples réformes à mettre en œuvre.

Ces signalements légitimes seront ainsi discutés dans les instances CSA et FS et vos représentants A&I UNSA pourront exiger des mesures sans que vous fassiez l'objet de pression hiérarchique ou de personnalisation des problèmes soulevés.

Ne laissez pas le ministère penser et dire que tout va bien... Remplir les RSST laisse des traces écrites, contraint l'institution à apporter des réponses et fait remonter les difficultés jusqu'au ministère via ce rapport annuel.

L'étude des RSST permettra à A&I UNSA de continuer à dénoncer la maltraitance institutionnelle grandissante.



Anne Barbero
Trésorière générale adjointe
Référente handicap,
Action sociale



Recrutement : attention à la dérive

La loi de transformation de la Fonction publique a eu un impact sur le fonctionnement de nos établissements et restera l'une des réformes majeures de ces dernières années.

En matière de recrutement, même si le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires demeure dans le statut général, le champ des dérogations est véritablement élargi et le recours aux contractuels en est facilité.

Les CROUS se sont saisis de cette « *souplesse* » qui a permis dans un premier temps de pourvoir des postes restés vacants par manque de candidats fonctionnaires mais aussi par manque d'attractivité pour la Fonction publique. Mais ce manque d'attractivité a un tout autre effet sur les candidats contractuels puisque dans certains CROUS les négociations salariales sont largement ouvertes ... en toute opacité.

Quelle que soit la spécificité du poste et le métier, à poste égal, le salaire peut être parfois très inégal ! Une totale iniquité au regard de l'ancienneté et de l'expertise qu'ont les personnels des CROUS (fonctionnaires et DAPOOUS).

Force est de constater que certaines directions générales affectionnent la pratique du choix, et le recours au contrat devient une activité ... pratique !

Cette option du choix « *non raisonné* » met à mal le statut des fonctionnaires et porte atteinte à la mobilité des personnels, mobilité pourtant nécessaire.

Elle met également à mal la place de l'AENES dans le réseau et plus largement dans l'enseignement supérieur puisque la filière de l'AENES est de plus en plus exclue au prétexte de la spécialité qui, sur des postes administratifs, n'est souvent pas justifiée.

L'ouverture de concours ITRF en interne est également un exemple.

A&I UNSA s'oppose à la transformation des postes de l'AENES en ITRF quand la règle de la spécialité ne s'applique pas.

Il faut également rappeler qu'un recrutement direct en CDI est dorénavant possible. Trop souvent, les lignes directrices de gestion sur la mobilité ne sont pas respectées, et notamment sur la transparence des postes vacants et leur publication avant recrutement. La priorité doit être donnée aux fonctionnaires sur tous les emplois permanents.

Une cohabitation équilibrée des statuts (AENES, ITRF, DAPOOUS et Contractuels) est nécessaire et primordiale à la qualité de service et au maintien de notre Fonction publique.

A&I UNSA continuera de dénoncer les incohérences, mais aussi les dérives en matière de recrutement.

L'attachement à nos valeurs et le maintien du service public restent une priorité.



Sarah Savignac
Secrétaire nationale
CROUS



Calendrier des payes et pensions 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS
29 Lundi S05	27 Mardi S09	27 Mercredi S13
30 Mardi S05	28 Mercredi S09	28 Jeudi S13
AVRIL	MAI	JUIN
26 Vendredi S17	29 Mercredi S22	26 Mercredi S26
29 Lundi S18	30 Jeudi S22	27 Jeudi S26
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
29 Lundi S31	28 Mercredi S35	26 Jeudi S39
30 Mardi S31	29 Jeudi S35	27 Vendredi S39
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
29 Mardi S44	27 Mercredi S48	20 Vendredi S51
30 Mercredi S44	28 Jeudi S48	23 Lundi S52

Selon les établissements bancaires, le versement effectif peut varier d'une journée.

Non-renouvellement de l'agrément d'Anticor : une décision politique ?

ANTICOR est une association fondée en juin 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique.

Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques non partisans.

Lors des élections, ANTICOR invite les candidats à s'engager sur des propositions d'éthique et de probité et à agir dans l'intérêt général. Avec les lanceurs d'alertes, Anticor s'implique dans des affaires judiciaires importantes en signalant au parquet des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale. [Source site internet d'Anticor].



Quels sont les agréments de cette association ?

Jusqu'au 26 décembre 2023, l'association bénéficiait de deux agréments nécessaires à son fonctionnement :

- **Un Agrément de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique** : Cet agrément donne la possibilité à Anticor de saisir la HATVP lorsqu'elle a connaissance d'une situation ou de faits susceptibles de constituer un manquement aux différentes obligations relatives à la transparence de la vie publique.
- **Un Agrément ministériel en vue de l'exercice des droits de la partie civile** : Octroyé par le ministre de la Justice, il doit être renouvelé tous les 3 ans et il permet à des associations d'exercer « l'action civile » dans des affaires de corruption. C'est-à-dire de représenter les citoyens qui ne peuvent pas agir en justice dans ce type d'affaires. En se constituant « partie civile », les associations permettent la saisie quasi automatique d'un juge d'instruction indépendant et la relance des investigations quand une enquête a été classée par le parquet.

Dans quels types d'affaires Anticor s'est-elle mobilisée ?

Le nom d'Anticor est lié, au total, à près de 160 procédures. L'association est réputée pour s'engager, dès qu'il y a des soupçons de corruption ou de conflits d'intérêts.

Elle s'est ainsi impliquée dans des dossiers très médiatiques et/ou sensibles, comme le procès des emplois fictifs de la mairie de Paris, l'attribution de la Coupe du monde de football au Qatar ou encore l'enquête sur Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Elysée. Elle est également intervenue dans le volet russe de l'affaire Benalla, la cession de la branche énergie d'Alstom à General Electric ou encore dans l'affaire Bygmalion.

Pourquoi le non-renouvellement de son agrément fait polémique ?

Le gouvernement avait jusqu'au mardi 26 décembre à minuit pour se prononcer sur ce renouvellement. L'exécutif ne l'a donc pas fait, ce qui équivaut implicitement à la perte de cet agrément judiciaire. Le gouvernement ne s'est à ce jour pas justifié sur ce non-renouvellement mais rien ne l'y oblige dans la procédure.

« Cette décision ne nous surprend pas, nous sommes bien conscients que nos actions contre la corruption agacent profondément le gouvernement. » a réagi Élise Van Beneden, la présidente d'Anticor, sur Franceinfo.

Avec la perte de cet agrément, ces procédures ne s'arrêtent pas mais l'association ne pourra plus se porter partie civile et de ce fait, elle ne pourra intervenir efficacement en cas d'inaction du parquet dans des affaires de corruption.

« C'est un cadeau de Noël pour les corrupteurs » mardi 27 décembre, l'avocat d'Anticor, Vincent Brengarth.



Et maintenant ?

L'association a déposé mardi 9 janvier 2024 un recours devant le tribunal administratif de Paris pour contester le retrait de son agrément.

Dans ce recours déposé pour « excès de pouvoir », l'association évoque une « erreur de droit et d'appréciation commise par la ministre des Affaires étrangères ». Elle demande au tribunal administratif de Paris d'annuler cette décision de refus et de lui délivrer cet agrément « dans un délai d'un mois à compter du prononcé du jugement ».

Ce rejet d'agrément n'empêche pas ANTICOR de signaler des dossiers à la justice et de porter plainte, mais Maître Brengarth (avocat de l'association) fait part d'un doute sur la capacité de l'association à relancer une enquête quand la justice ne s'en saisira pas elle-même.

Le 15 janvier, Anticor a publié un communiqué de presse conjoint avec @Sherpa (Association qui a pour but de combattre les nouvelles formes d'impunité liées à la mondialisation des échanges) et @Transparency International France (Association qui combat également la corruption) à destination du gouvernement intitulé « Lutte contre la corruption : Le gouvernement doit s'expliquer et cesser d'entraver l'action des associations ».

Consultez le Communiqué de presse sur ce lien : <https://urlz.fr/pktY>

ANTICOR DATES IMPORTANTES

2015 : Anticor reçoit son tout premier agrément ministériel (qui sera renouvelé en 2018).

2021 : Jean Castex, renouvelle l'agrément, mais avec des réserves.

2021 : deux dissidents de l'association saisissent la justice administrative pour contester ce renouvellement, arguant qu'Anticor ne respecterait pas les conditions d'indépendance, de caractère désintéressé et d'information de ses membres.

23 juin 2023 : Le Tribunal Administratif de Paris annule l'arrêté de 2021 signé par Jean Castex. Anticor dépose un recours.

26 décembre 2023 : Malgré le recours déposé, le gouvernement ne reconduit pas l'agrément ministériel.

9 janvier 2024 : nouveau recours d'Anticor devant le Tribunal Administratif de Paris pour contester le retrait de son agrément



Samedi 27 janvier s'est tenue la 16^{ème} cérémonie de remise « des Prix éthiques et des Casseroles » organisée par l'association. Chaque année, cette dernière décerne des prix éthiques aux lanceurs et lanceuses d'alerte, élus, chercheurs et chercheuses, journalistes et artistes qui ont contribué à la lutte contre les atteintes à la probité et à rétablir le lien de confiance entre les citoyens et leurs élus. Elle remet également des casseroles et des pantoufles à ceux qui ont fait fi de ces impératifs démocratiques.



Florent Galy
Chargé de mission
Communication

Paroles et images du monde

UN LIVRE

Le Convoi de Beata Umubyeyi Mairesse



Beata Umubyeyi Mairesse, rwandaise a été sauvée du génocide des Tutsi alors qu'elle était enfant.

Son récit bouleversant et nécessaire retrace l'enquête qui lui a permis de retrouver ses compagnons d'exil.

AU CINÉMA

Une part manquante de Guillaume Senez

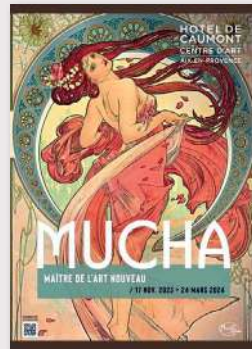


Une part manquante est un film réalisé par Guillaume Senez avec Romain Duris, et Mei Cirne-Masuki.

Tourné à Tokyo, il raconte l'histoire d'un père français expatrié qui vit privé de sa fille depuis quelques années ; en effet, en cas de séparation les lois japonaises donnent l'autorité exclusive à un seul parent, et peu de droits à l'autre.

Bientôt dans les salles
à partir du printemps 2024.

UNE EXPOSITION



Alphonse Mucha s'invite à Aix-en-Provence

À travers environ 120 œuvres issues de la Collection de la famille Mucha, l'exposition à l'Hôtel de Caumont met en lumière toute la splendeur et l'évolution du style de Mucha. Mélange de mysticisme, de symbolisme, d'identité slave et de beauté, c'est l'occasion de découvrir des facettes inédites de la personnalité du grand maître de l'Art nouveau, dont certaines demeurent encore trop peu connues.

Hôtel de Caumont – Centre d'Art – jusqu'au 24 mars 2024

DE LA MUSIQUE

Le printemps de Bourges 2024



À chaque printemps, des milliers de spectateurs envahissent les salles et chapiteaux de Bourges pour écouter des artistes connus ou découvrir de jeunes talents musicaux.

En mélangeant ainsi têtes d'affiches grand public et découvertes, le festival offre depuis 1977 dans plusieurs lieux de la ville une semaine de concerts aux genres musicaux les plus divers. Bourges, prochainement capitale de la Culture, est un tremplin pour les jeunes artistes et rassemble des événements culturels (cinéma, littérature, rencontres en tout genre).

www.printemps-bourges.com/programmation-generale/

DES SOLIDARITÉS

La Cimade



Cette association a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées.

Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou

leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme.

Sur tout le territoire, ici et ailleurs, les bénévoles de La Cimade accueillent et accompagnent.

www.lacimade.org



Joëlle Mourtou
Secrétaire nationale
Retraitées et retraités

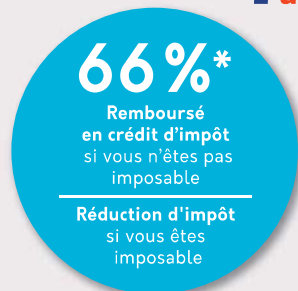


Boris Faure
Secrétaire national
International et Europe

l'adhésion 2023 > 2024



L'adhésion vous donne droit à :



* du montant versé sur l'année civile



Adhérez en ligne : www.aeti-uns.org espace adhésion

MODALITÉS DE PAIEMENT

> Par prélèvement automatique jusqu'à 6 fois selon le calendrier suivant :

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement	Dates des prélèvements
30 septembre 2023	En 6 fois	5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 octobre 2023	En 5 fois	5 novembre et 5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
30 novembre 2023	En 4 fois	5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 décembre 2023	En 3 fois	5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 janvier 2024	En 2 fois	5 février et 5 mars 2024
28 février 2024	En 2 fois	5 mars et 5 avril 2024
Adhésion ultérieure jusqu'au 31 mai	En 2 fois	Le 5 des 2 mois suivants

La cotisation par prélèvement est à reconduction tacite, un courriel ou courrier vous sera adressé entre le 5 juillet et le 5 septembre vous indiquant les modalités de résiliation.

> En ligne  par Carte Bancaire pour l'année scolaire.

Vous pouvez adhérer éventuellement par chèque, libellé à l'ordre de A&I UNSA et l'adresser avec le bulletin d'adhésion dûment rempli à votre Trésorier académique. Liste sur notre site : www.aeti-uns.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2023 > 2024

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150	Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160	
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230	
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280	
Retraité·e	50	Retraité·e	70	Retraité·e	100	

MONTANT DE MA
COTISATION ANNUELLE



Prélèvement automatique - OUI ☐ NON ☐

(Si OUI remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&I UNSA le :

Signature :

Vous ne pouvez pas adhérer en ligne, veuillez remplir le formulaire au VERSO et l'adresser accompagné de votre RIB et du mandat de prélèvement SEPA à votre Trésorier académique.

Liste sur notre site : www.aeti-uns.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

Administration & Intendance UNSA • Tour Essor • 14, rue Scandicci • 93500 Pantin
Tél. : 01 57 14 07 80 • Courriel : aeti@aeti-uns.org • Site : www.aeti-uns.org

NOUVELLE ADHÉSION ☐ **RENOUVELLEMENT** ☐ ACADÉMIE DE
ADRESSE ÉLECTRONIQUE **PERSONNELLE**

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} ☐ M^r ☐ Nom et prénom Date de naissance
Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)
N° et voie
Code postal Ville
Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° UAI (ex RNE)
N° et voie
Code postal Ville Tél.
Ministère d'exercice (EN, ESR, J&S) Service/Direction
Fonction (ou Poste)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif ☐	Temps complet ☐	Temps partiel %	CLM/CLD ☐	Disponibilité ☐	Détaché-e ☐	Retraité-e ☐
CATÉGORIE A	Contractuel-le ☐	AAE ☐	APAE/DdS ☐	AHC ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE B	Contractuel-le ☐	SAENES CN ☐	SAENES CS ☐	SAENES CE ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE C	Contractuel-le ☐	C1-AA ☐	C2-AAP2 ☐	C3-AAP1 ☐		Retraité-e ☐

Si vous avez changé d'affectation à la rentrée, indiquez votre ancienne académie

Les données recueillies sont destinées au fichier du syndicat A&I UNSA. Elles seront utilisées pour vous diffuser des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à tresorerie-generale@aeti-unsa.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&I UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&I UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier



DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :
VOTRE PRÉNOM (*) :
VOTRE ADRESSE (*) :
CODE POSTAL (*) :
VILLE (*) :
PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**
ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**
CODE POSTAL : **93500**
VILLE : **PANTIN**
PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

SIGNATURE (*) :

À (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le Bureau national

Secrétaires nationaux

Secrétaire général

Jean-Marc Bœuf

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • secretariat.general@aeti-unsa.org

Secrétaire général adjoint

Philippe Mesnier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 87 • philippe.mesnier@aeti-unsa.org

Trésorier général

Dominique Dupasquier

Lycée Jean Jaurès
1, rue Dombasle - 93100 MONTREUIL
01 57 14 07 87 • dominique.dupasquier@aeti-unsa.org

Trésorière générale adjointe, référente handicap-action sociale

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Logistique, Administration du syndicat et Personnels de catégorie C

Thierry Mercier-Renoir

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 86 • 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-unsa.org

Jeunesse et sports et personnels de catégorie B

Yves Paploray

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 85 • 06 64 30 04 03
yves.paploray@aeti-unsa.org

Fonction publique, revendications corporatives et personnels de catégorie A

Dominique Chassagne

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 84 • dominique.chassagne@aeti-unsa.org

Agent-es contractuel-les

Sylvie Griasque

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
06 61 73 39 06 • agents.contractuels@aeti-unsa.org

Établissements scolaires

Isabelle Deruy

Collège Paul Langevin - 2, rue Barbès - 62210 AVION
03 21 67 44 76 • eple@aeti-unsa.org

Manuel Vidal

Lycée Antoine de Saint Exupéry
82, rue Hénon - 69004 LYON
04 72 10 91 91 • eple@aeti-unsa.org

Services ministériels et déconcentrés

Virginie Brun

DSDEN 63 - 2, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
01 57 14 07 85 • 06 23 38 47 94
services@aeti-unsa.org

Réseau des CROUS

Sarah Savignac

CROUS de Toulouse
58, rue Taur - 31000 TOULOUSE
sarah.savignac@aeti-unsa.org

Universités

Karim Mekneche

UFR de pharmacie - 15, Avenue Charles Flahault
34093 MONTPELLIER Cedex 2
04 11 75 93 05 • karim.mekneche@umontpellier.fr

Vie syndicale et Formation

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation - Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 81 52 01 15 • vie.syndicale@aeti-unsa.org

Études et développement

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
72, quai Cavalier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 • aeti-rouen@aeti-unsa.org

International et Europe

Boris Faure

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • 06 29 41 32 41
boris.faure@aeti-unsa.org

Retraitées et retraités

Joëlle Mourton

17, Lieu-dit Aubarre
63380 VILLOSSANGES
06 73 29 55 43 • joelle.mourton@gmail.com

Chargées de missions

Communication

**Delphine Lambert, Gwenaëlle Flavigny,
et Florent Galy**

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 83 • com.aeti-unsa@aeti-unsa.org

Enseignement supérieur et recherche

Olivier Aubailly

INSPE - 5, rue Anselme - 69004 LYON
04 81 92 99 72 • olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

Catégorie C

Yves Miellet-Bensan

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
capn_c@aeti-unsa.org

Statut, Droits des Personnels et Grands Établissements

Géraldine Alberti-Baudart

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • 06 13 39 20 45
geraldine.alberti-baudart@aeti-unsa.org

Membres

Zohra Belmahi

CROUS - 25, rue Étienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
zohrabelmahi63@gmail.com

Agnès Bocquet

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • agnes.bocquet@ac-lille.fr

Nathalie Bossone

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
Paul Augier - 163, Boulevard René Cassin
BP 3145 - 06200 NICE
04 93 72 63 50 • nathalie.bossone@ac-nice.fr

Leïla Cardou

UFR des lettres et sciences humaines
Université des Antilles-Guyane
Campus Schoelcher - BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX

leila.cardou@univ-antilles.fr

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Florence El Allam

Lycée Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 • 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-unsa.org

Marie-Laure Fougere

IUT - 15, rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 • aeti-orleans-tours@aeti-unsa.org

Louise Germain

DSDEN - Vice-Rectorat de la Polynésie Française
25, rue Pierre Loti - Immeuble Vehiarii
98713 PAPEETE
00689 40 47 87 74 • jcstinner@mail.pf

Isabel Hechenberger

Lycée Henri Meck - 10, rue Henri Meck
67120 MOLSHEIM
06 28 09 71 88 • elisabeth.stucker@gmail.com

Jean-Luc Imauven

CEREQ - 10, place de la Joliette
BP 21321 - 13567 MARSEILLE cedex 02
06 18 49 13 74 • jean-luc.imauven@cereq.fr

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-unsa.org

Michel Letapin

Rectorat - BP 480 - Z.A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 83 38
michelletapin@ac-guadeloupe.fr

Latifa Noumane

LGT Gustave Monod - 2, avenue du Château-Léon
95800 ENGHIEEN-LES-BAINS
01 69 18 87 00 • latifa.noumane@ac-versailles.fr

Carole Polydore

Lycée Lama Prévot - 2, avenue Cyprien
97354 REMIRE-MONTJOLY
05 94 29 35 25 • carole.polydore@ac-guyane.fr

Alain Rossi

26, rue des acacias - Lotissement l'artaude
83220 LE PRADET
06 29 73 04 99 • alain.rossi@aeti-unsa.org

Frédéric Stoeber

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 Limoges
09 77 84 94 41 • aeti-limoges@aeti-unsa.org

Murielle Tinelli

Rectorat de l'académie de Dijon
2G, rue du général Delaborde
21000 DIJON
06 23 81 89 13 • murielle.tinelli1@gmail.com

Denis Urbino

Rectorat - académie de la Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT-DENIS cedex 9
02 62 48 13 44 • denis.urbino@wanadoo.fr

Administrations centrales

Thierry Catelan

MENJS ESRI • Syndicat A&I UNSA
97, Rue de Grenelle • 75357 PARIS SP 07
01 55 55 33 88 • aeti-centrale@aeti-unsa.org

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci • 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Aix-Marseille

Antoine Guyon

21, avenue Jules Ferry • 13100 AIX-EN-PROVENCE
06 01 36 77 80
aeti-aix-marseille@aeti-unsa.org

Cécile Genty

Les Roseaux de Cézanne • Bât. A4
115, Rue Charles Pauriol • 13120 GARDANNE
07 68 09 56 79 tresorerieai.aixmarseille@gmail.com

Amiens

Christian Dahenne

Lycée Jean Monnet
10, rue des cèdres • 60800 CRÉPY-EN-VALOIS
03 44 39 30 90 • aeti-amiens@aeti-unsa.org

Nadia Thiam

Lycée Paul Claudel • Place Foch • 02000 LAON
03 23 26 22 60 • nadia.thiam@ac-amiens.fr

Besançon

Christelle Henriët-Regnaud

LPO Xavier Marmier
53, rue de Doubs • 25300 PONTARLIER
03 81 46 94 80 • aeti-besancon@aeti-unsa.org

Sonia Rigaud

7, les Granges Longins • 39800 GROZON
03 84 73 74 00 • aeti-besancon@aeti-unsa.org

Bordeaux

Sandrine Brana

Lycée Pape-Clément • 1, rue Léon Lagrange
33600 PESSAC
06 67 94 68 89 • aeti-bordeaux@aeti-unsa.org

Chrystelle Deloche

LG Jules Supervielle • 6 Bd, François Mitterrand
64400 OLORON-SAINT-MARIE
06 60 81 29 93
chrystelle.deloche@ac-bordeaux.fr

Clermont-Ferrand

Virginie Brun

Maison du Peuple • 29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06 23 38 47 94
aeti-clermont-ferrand@aeti-unsa.org

Éva Ruault

Collège de la Comté
179, place de la Molière • 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 69 02 11 • eva.ruault@ac-clermont.fr

Corse

Jean-Sébastien Joséphine

Cité scolaire du Fiumorbo • ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 37 85 56 45 • aeti-corse@aeti-unsa.org

Ludvine Delahégue

Cité scolaire du Fiumorbo • ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 20 36 54 74
ludvine.delahégue@ac-corse.fr

Créteil

Serge Lagauzère

Collège Dulcie September
1, mail Gaston Boisselet • 94110 ARCUEIL
06 74 50 85 22 • aeti-creteil@aeti-unsa.org

Antony Dubois

Collège Jules Ferry • 17 Ter, Avenue Poincaré
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
01 45 97 79 40 • 06 74 50 85 22
antony.dubois@ac-creteil.fr

Sylvie Juraver

Collège Jean Moulin • 1, avenue des Bordes
94510 LA-QUEUE-EN-BRIE
06 24 51 13 44 • sylvie.juraver@ac-creteil.fr

Dijon

Aurore Simon

Collège Robert Schuman • 17, place Robert Schuman
71000 MACON
06 07 38 97 31 • aeti-dijon@aeti-unsa.org

Jean-Charles Bay Laplante

Collège Centre • 45 rue Clémenceau
BP 48 • 71202 LE CREUSOT cedex
03 85 55 29 97
jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Grenoble

Francis Meneu

Collège la Moulinière
70, rue des Alpes • 38420 DOMÈNE
04 76 77 11 08 • 06 17 57 33 83
aeti-grenoble@aeti-unsa.org

Marie-Pierre Bernard

Syndicat A&I UNSA Grenoble
Bourse du Travail • 32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE cedex
04 76 54 45 64
marie-pierre.bernard1@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Marius Melyon

Rectorat BP 480 • Z. A. La Providence
Dothémare • 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 84 55 • 06 90 38 66 36
aeti-guadeloupe@aeti-unsa.org

Corinne Gilles

Rectorat • Parc d'activité La Providence
ZAC de Dothémare • BP 480
87183 LES ABYMES Cedex
0 (590) 47 82 93
corinne.gilles@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Eddy Mouriesse

Collège Justin Catayée
BP 70330 • 97327 CAYENNE cedex
0 (594) 28 29 54 • 06 94 20 61 36
aeti-guyane@aeti-unsa.org

Carole Polydore

Lycée polyvalent Lama Prevot • BP 20422
97329 CAYENNE cedex
0 (594) 29 35 25
carole.polydore@ac-guyane.fr

Hors-de-France

Florence Pasquiers

Lycée Paul Valéry • Bd Moulay Youssef • BP S34
MEKNES - MAROC
212 (0) 535 52 17 51/52
hors-de-france@aeti-unsa.org

Dominique Dupasquier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci • 93500 PANTIN
01 57 14 07 80
base-adherents@aeti-unsa.org

La Réunion

Gaëtan Eperonnier

Rectorat • 24, avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS-MESSAGERIES CEDEX 9
aeti-la-reunion@aeti-unsa.org

Aniza Israël-Racine

31, rue André Meyen • Apt. J1
97422 LA SALINE
06 92 17 12 37
aniza.racine@ac-reunion.fr

Lille

Jean-François Balland

Collège Nina Simone
53, bd Montebello • 59000 LILLE
06 03 47 31 20 • aeti-lille@aeti-unsa.org

Nathalie Toussaert

Syndicat A&I UNSA • 254, bd de l'Usine
BP 10010 • 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • 06 29 41 96 74
nathalie.toussaert@aetilille.com

Limoges

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort • 87100 LIMOGES
09 77 84 94 41 • 07 77 81 13 53
aeti-limoges@aeti-unsa.org

Christine Gravina

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort • 87100 LIMOGES
07 88 19 23 41 • christine.gravina@ac-limoges.fr

Lyon

Jean-François Tarrade

Collège Jean Perrin
14, rue de Lattre de Tassigny • 69009 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Marie-Ange de Marinis

Rectorat • Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille • 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Martinique

Danielle Rotsen

Lycée Nord Atlantique • Anse Charpentier
BP 55 • 97230 SAINTE-MARIE
0(596) 69 56 78 • aeti-martinique@aeti-unsa.org

Théodore Pomier

Collège Jacqueline Julius • Boulevard de Godissard
97200 FORT-DE-FRANCE
0 (596) 64 35 19 • tpomier@ac-martinique.fr

Mayotte

Laurence Polloze

Cité Scolaire de Bandrelé • BP 34
97620 CHIRONGUI
07 83 96 04 19 • aeti-mayotte@aeti-unsa.org

Moustoifa Madi

LPO Tani Malandi • BP 12 • 97620 CHIRONGUI
06 39 39 73 17 • moustoifa.madi@ac-mayotte.fr

Montpellier

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
06 81 52 01 15 • aeti-montpellier@aeti-unsa.org

Betty Aberlenc

100, chemin du Viget
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
06 86 98 16 77 • betty.aberlenc@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

Magaly Gomard

Collège Paul Verlaine • Place Marcel Cerdan
57280 MAIZIERES-LES-METZ
03 87 17 95 17 • aeti-nancy-metz@aeti-unsa.org

Luc Vigo – Adj.

L.P. Jean Macé
58, av. Jean Mermoz - 57290 FAMECK
03 82 88 21 21 - luc.vigo@aeti-uns-a.org

Noëlle Huber

17, rue Centrale - 57415 ENCHENBERG
03 87 50 90 40 - mnoelh57@yahoo.fr

Nantes

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-uns-a.org

Jean-Claude Vincent

Lieu-dit « Saint Goard »
3, impasse du Château - 79160 ARDIN
05 49 04 33 21 - aeti.tresorier.nantes@gmail.com

Nice

Marco Provenzano

Lycée Henri Matisse
101, av. Foch - 06140 VENCE
06 89 73 80 52 - aeti-nice@aeti-uns-a.org

Rachida Aumar

Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus - 06200 NICE
06 76 90 09 88 - rachida.umar@ac-nice.fr

Normandie (Caen-Rouen)

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 - aeti-rouen@aeti-uns-a.org

Renaud Martin – Adj.

Lycée Salvador Allende
Rue Guyon de Guercheville - BP 21
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 53 10 70 - aeti-caen@aeti-uns-a.org

Magali Vaillant

39, rue d'Hastings - 14000 CAEN
02 31 47 45 50 - magali.vaillant@ac-normandie.fr

Nouvelle Calédonie

Audrey Weiss

Collège de la Foa - BP 38 - 98880 LA FOA
00 (687) 79 67 90
aeti-nouvelle-caledonie@aeti-uns-a.org

Larissa Vaitanaki

BP 32918 - 98897 NOUMÉA cedex
00 (687) 26 61 24 - ltoagutueac-noumea.nc

Orléans-Tours

Yannick Cordonnier

Collège Maurice Genevoix
41 bis, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 76 29 05 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Marie-Laure Fougère

IUT - 15, rue de la Chocolaterie - CS 32903
41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Nathalie Feuillerat

8, rue Julie Lour - 45190 BEAUGENCY
02 38 44 32 71 - 06 71 51 27 17
nathalie.feuilleurat@ac-orleans-tours.fr

Paris

Marie-Catherine Adloff

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 331
4, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 52 06 - 06 18 47 33 99
aeti-paris@aeti-uns-a.org

Thierry Mercier-Renoir – Adj.

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-uns-a.org

Alexis Poul

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 330
3, rue du château d'eau - 75010 PARIS
01 48 78 94 74 - tresorerie-paris@aeti-uns-a.org

Poitiers

Astrid Berny

Lycée Léonce Vieljeux
118, rue des Gonthières - 17000 LA ROCHELLE
05 46 34 98 86 - aeti-poitiers@aeti-uns-a.org

Maryline Laurent

Syndicat A&I UNSA - CROUS
15, rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 55 - 86022 POITIERS cedex
05 49 60 88 24 - maryline.laurent@crous-poitiers.fr

Polynésie-Française

Thierry Barrère

Collège Henri Hiro - BP 60200 - 98702 FAAA
00689 87 38 90 90 - aeti-polynesie@aeti-uns-a.org

Jean-Luc Mère

BP 140933 Mahina - 98701 ARUE - TAHITI
00689 89 76 64 97 - ijlmere@mail.pf

Reims

Mickaël Adamkiewicz

CIO de Charleville - 23, rue d'Aubilly
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
07 83 10 65 24 - aeti-reims@aeti-uns-a.org

Patrick Michel

21, boulevard Vauban - 51470 SAINT-MEMMIE
06 71 33 21 42 - patrick.michel@aeti-uns-a.org

Rennes

Marie-Hélène Saussard

UNSA Education - A&I UNSA
189, rue de Chatillon - BP 50138
35201 RENNES Cedex
aeti-rennes@aeti-uns-a.org

Nadine Kermarrec

58, rue Claude Bernard - 29800 LANDERNEAU
06 83 81 33 56 - additresrennes@gmail.com

Saint Pierre et Miquelon

Patrick Lebaillly

Service de l'Éducation
2, rue Maître Georges Lefèvre
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
0508 41 04 62 - aeti-spm@aeti-uns-a.org

Strasbourg

Jeanne-Lise Zingerlé

aeti-strasbourg@aeti-uns-a.org

Estelle Lichtor

57, rue de Ribeauvillé - 67100 STRASBOURG
06 84 89 51 71 - estelle.lichtor@gmail.com

Toulouse

Agathe E Bozoo

Lycée des Arènes - 4, Place Émile Male
31000 TOULOUSE
06 17 21 55 19 - aeti-toulouse@aeti-uns-a.org

Florence El Allam

Lycée Professionnel Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 - 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-uns-a.org

Versailles

Jérôme Vialatte

DSDEN 91 - Service DARH 1
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CÉDEX
01 69 47 83 42 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Nous contacter ou adresser un courrier
au siège du syndicat



A&I UNSA

Tour Essor - 14, rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél : 01 57 14 07 80
Courriel : aeti@aeti-uns-a.org
Site : aeti-uns-a.org

NOUVEAUTÉ EN EXCLUSIVITÉ : LECTEUR RCM* Avec Reconnaissance de la Main SANS CONTACT !

PLUS ÉCONOMIQUE - PLUS RAPIDE - PLUS SÛR

*Reconnaissance du Contour de la Main

Mise à Disposition - Sans incluant Garantie
Maintenance - SAV sur la période



Hygiène



Gestion
simplifiée



Rapidité
de passage



Made
in France

la réglementation RGPD et CNIL



Étude sur site
gratuite et sans
engagement !

Alise

Depuis 1992

2 avenue Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES

04 42 54 12 12

aes@alise.net

alise

Contrôle d'accès par biométrie RCM et par carte

Gestion des accès pour les collèges, lycées publics et privés
Leader en biométrie RCM pour les établissements scolaires
Plus de 3000 établissements équipés